

## Nos établissements

### L'Apei d'Arbois gère 7 établissements :

#### Les hébergements spécialisés :

- **Le foyer de vie Horizons** : 27 adultes en situation de handicap mental et de faible niveau d'autonomie.
- **La MAS Les Pommiers** : 20 adultes en situation de polyhandicap.
- **Le FAM Agathe** : 22 personnes en situation de handicap mental, réservé aux personnes les plus âgées.

#### Les ESAT :

Établissements et services d'aide par le travail pour adultes présentant une déficience mentale légère ou moyenne.

- **L'ESAT Les Vignes**, à vocation industrielle : 72 places.
- **L'ESAT Les Glycines**, à vocation agricole : 65 places.

#### Les foyers d'hébergements :

Pour adultes en situation de handicap travaillant en ESAT.

- **Le foyer Les Fougères** : 35 places.
- **Le foyer Les Glycines** : 40 places.

#### SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) :

Les trois Apei du Jura, Arbois, Lons-le-Saunier et Saint-Claude, gèrent ensemble le service d'accompagnement départemental. Une antenne du SAVS accompagne 28 personnes en appartement sur Arbois.

#### Les services :

- **La cuisine centrale** distribue en liaison chaude dans tous les établissements une moyenne de 370 repas par jour.
- **La lingerie centrale** traite le linge d'une grande partie des établissements pour un total de plus de 32 tonnes par an et répond aux exigences en matière d'hygiène.
- L'association **Olymp'Sport Loisirs**, en lien étroit avec l'Apei d'Arbois, favorise la pratique d'activités sportives et de loisirs.

#### Démarche d'amélioration de la qualité, s'évaluer pour évoluer :

L'Apei d'Arbois, soucieuse de la qualité des prestations offertes aux personnes accueillies, a engagé dès 2002 une démarche d'amélioration continue de la qualité qui a permis de développer des pistes de travail au sein des établissements.

Les évaluations internes réalisées permettent d'envisager les prochains audits externes.

## GCSMS Juralliance

### Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale GCSMS Juralliance :

Ce groupement a pour objet de constituer une plate-forme technique au service des établissements et services gérés par les associations adhérentes (finances, administration, ressources humaines, juridique, logistique, conduite de projets, investissements, démarche qualité...).

Cette politique se réalise au regard des besoins des personnes accueillies, des orientations associatives, de l'environnement médico-social et du schéma départemental du Conseil Général du Jura, ainsi que du programme de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Franche-Comté.

**Sept associations sont adhérentes** : l'Apei d'Arbois et sa région, l'Apei de Saint-Claude et sa région, l'association franc-comtoise Le Bonlieu à Dole, Accueil et Soleil à Mesnay, le Foyer St-Joseph à Lons-le-Saunier, Chez Nous à Poligny et le Sillon Comtois à Chauvigney. Le GCSMS Juralliance dispense également des prestations au service d'accompagnement SASPI de Mont Roland.

Juralliance reste ouvert à toute nouvelle adhésion d'association qui souhaite développer une synergie locale dans le secteur social et médico-social.

Son siège se situe 9 rue Chauvin à Arbois.



Nos établissements :



# Apei

Arbois et région

Association de parents et amis de personnes handicapées mentales



[www.apai-arbois.fr](http://www.apai-arbois.fr)

9, rue Chauvin - BP 54  
39602 ARBOIS cedex

Tél 03 84 66 31 80 - Fax 03 84 66 31 89  
[siege.administratif@apei-arbois.fr](mailto:siege.administratif@apei-arbois.fr)

# Une association pour la défense des intérêts de personnes souffrant de déficience intellectuelle.

*L'Apei d'Arbois et sa région se donne pour but de favoriser leur développement personnel, leur insertion sociale, d'œuvrer pour leur dignité, leur respect et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, et soutient leur famille.*

## Présentation

L'Apei d'Arbois et sa région est une association loi 1901, créée le 20 juin 1975, à but non lucratif à laquelle adhèrent parents et amis bénévoles.

Les Apei du Jura (et de France) sont **fédérées** au sein d'une Union départementale (Udapei), d'une Union Régionale (Urapei) et d'une Union Nationale (Unapei).

L'Apei représente une force de proposition auprès de ses partenaires et des financeurs que sont l'État, la CRAM et le Département. Elle développe sans cesse des **projets innovants**, pour améliorer la qualité de son accompagnement et créer de nouvelles places.

L'Apei d'Arbois est ouverte sur le monde extérieur. Elle a notamment mis en œuvre des **partenariats et coopérations** avec d'autres structures existantes au plan local et départemental. Cette mutualisation de moyens au sein du groupement Juralliance permet ainsi de mieux répondre aux demandes des pouvoirs publics.

Elle entretient des relations amicales avec des associations étrangères similaires, notamment en Allemagne (Lebenshilfe à Haslach) et en Roumanie (Gabriela à Sibiu).

### Bénévolat :

Chacun, à son niveau, peut s'impliquer et contribuer à la **réussite des actions** associatives en faveur des personnes handicapées.

**Devenir bénévole**, c'est bien entendu donner de son temps, mais c'est aussi apporter ses compétences et sa motivation.

Vous pouvez participer de nombreuses façons. Vous avez des compétences professionnelles ? Des passions à faire partager ? Venez nous rejoindre pour l'opération Brioches, participer à la réussite de journées festives comme la foire aux plantes de printemps à l'ESAT de Cramans, accompagner des sorties, etc.

Partageons et œuvrons ensemble.

## Fonctionnement

L'association possède une **autorisation de gestion** pour ses sept établissements, délivrée par les pouvoirs publics.

Elle est gérée par un conseil d'administration, composé d'adhérents bénévoles élus en Assemblée Générale, qui prend les orientations de **politique générale**.

Le bureau issu de ce conseil veille à la mise en œuvre des décisions, à la gestion et au fonctionnement des établissements qui sont délégués au directeur général.

160 salariés accompagnent au quotidien 206 personnes handicapées, ce qui représente 309 places gérées.

Les ressources propres de l'Apei proviennent essentiellement des **cotisations** des adhérents, des dons, legs, subventions et aides diverses qu'elle peut recevoir, ainsi que des opérations caritatives ponctuelles qu'elle organise (opération brioches, par exemple...). Ces fonds propres sont sans cesse **réinvestis** dans les établissements pour une amélioration constante de l'accompagnement des personnes accueillies.

Le financement des établissements est assuré par des **dotations annuelles** versées par le Conseil Général, l'État et la Caisse d'Assurance Maladie.



## Projet associatif

L'association considère la personne handicapée mentale dans sa **dignité** et avec ses **potentiels** : chaque personne accueillie est reconnue comme un individu **unique**. Elle l'aide à être au cœur de son propre projet de vie en tenant compte de ses attentes ou de ses refus ; elle s'engage à favoriser le développement de ses compétences en vue d'une plus grande autonomie et d'une meilleure intégration, tout en veillant à avoir toujours une attitude de **bienveillance** à son égard.

L'Apei privilégie la **solidarité**, la **coopération**, l'esprit d'**entraide** entre la personne accueillie, son entourage familial, les professionnels des établissements, les autres associations et l'environnement social. Ces valeurs sont développées démocratiquement, grâce à une collaboration harmonieuse des différents acteurs, dans le respect de chacun, de la neutralité politique et religieuse.

L'Apei travaille en **concertation** avec les parents, les tuteurs et l'entourage de la personne accueillie dans une dynamique de projet individualisé. Elle entretient une réflexion et une recherche continue sur l'évolution des besoins et des pathologies et s'appuie sur une démarche d'amélioration de la qualité mise en place dans tous les établissements et services.

Les équipes éducatives **partagent** les valeurs de l'association et mettent en application le projet associatif dont l'objectif principal est d'assurer la qualité de l'accompagnement. La reconnaissance de leur travail est partagée par tous : responsables de l'association, parents, fratrie et les partenaires sociaux.

